



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equivalences de diplomes

Question écrite n° 46498

Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur le fait que les eleves de nationalite francaise possedant un diplome de coiffeur ou de coiffeuse obtenu dans l'une ou l'autre des nombreuses ecoles belges dispensant cette formation eprouvent souvent des difficultes quant a la reconnaissance de l'equivalence de leur diplome en vue d'ouvrir un salon de coiffure sur le territoire francais. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer ce qu'il compte faire en vue de repondre a ce probleme.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, plusieurs directives europeennes ont ete adoptees en vue de faciliter les equivalences de diplomes entre les Etats membres de l'Union. Les professions de coiffure font l'objet de la directive sectorielle no 82/489 qui doit permettre a une personne ayant un diplome obtenu dans un pays de la Communaute d'exercer ou il le souhaite dans l'Union. Une premiere transposition de cette directive, par la loi du 22 mai 1987 modifiant la loi de 1946, avait limite la reconnaissance des formations de coiffeurs aux personnes ayant au moins trois annees d'experience professionnelle en plus de leur diplome. A la demande de la Commission europeenne, le Gouvernement s'etait engage a corriger la loi. Ainsi, l'adoption le 6 juillet 1996 d'une loi modifiant a nouveau la loi de 1946 sur ce sujet permet l'homologation des diplomes de la Communaute. Le decret d'application de cette loi est en cours de redaction et devrait etre publie prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Vanneste Christian](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46498

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 1996, page 6686

Réponse publiée le : 10 mars 1997, page 1180